



Le 18/12/2014

Transfert de la DISG à Natixis : le miroir aux alouettes

Après des années passées à accompagner tous les salariés de BPCE sa, dans leurs prestations d'aménagements, de sécurité, de reprographie, et avoir obtenu une excellente appréciation lors de sondages de satisfaction adressés à l'ensemble de BPCE, la Direction demande aux services généraux de quitter BPCE sa pour rejoindre les équipes de Natixis.

Le CE et le CHSCT ont mandaté des experts pour analyser ce dossier. Les premières conclusions sont dérangeantes pour la Direction :

- aucun intérêt économique, puisque la prestation externalisée chez Natixis nous sera refacturée (la Direction annonce 1M d'€ d'économie « à dire d'expert », pour Natixis et BPCE, mais ne produit aucune analyse chiffrée pertinente) ;
- aucune garantie sur le devenir de nos collègues une fois transférés.

A la lecture de ces premières conclusions et face au désarroi des salariés concernés, une délégation, composée des secrétaires du CE et du CHSCT et des représentants de toutes les organisations syndicales, a rencontré François PEROL le 10 décembre.

Les principaux messages du Président du Directoire sont :

- Des économies d'échelle doivent être réalisées et toutes les économies sont bonnes à faire ;
- Les organisations sont appelées à évoluer une fois les transferts réalisés chez Natixis.

Depuis la création de BPCE, on ne compte plus les projets de réorganisations ou de transferts d'activités. Mais jusqu'à présent, aucun projet ne s'était traduit par un tel niveau d'externalisation injustifiée économiquement.

S'agirait-il d'une réduction d'effectifs qui ne dit pas son nom ? Et si telle est la volonté du comité de Direction Générale de BPCE sa, quelles sont les prochaines activités de BPCE qui seront externalisées ? Pourquoi réduire à tout prix l'effectif de BPCE sa ?

Si notre Président souhaite réellement procéder à « des économies d'échelle », nous lui suggérons de se pencher prioritairement sur le problème de la réappropriation en interne des missions confiées au demi-millier de prestataires de BPCE sa.

Le projet peut sembler relativement protecteur et sécurisé pour les salariés concernés, voire avantageux : transfert du contrat de travail (ancienneté, congés, etc), et statut social de Natixis... mais pour combien de temps ? François PEROL n'a pas fait de langue de bois sur le sujet : une fois le transfert réalisé, « les organisations évoluent ». C'est bien cela qui inquiète particulièrement les salariés de la DISG.

Quel sera le coup d'après, dans une entreprise où leur activité est sous-traitée à des prestataires ? Aucune garantie n'est apportée sur la pérennité des postes.

Ce que les élus et toutes les organisations syndicales demandent à François PEROL :

- prendre en compte les arguments des représentants du personnel et ne pas se fier à ceux qui lui disent ce qu'il a envie d'entendre ;
- retarder le projet pour prendre le temps de mieux étudier le dossier ;
- se rendre compte que le projet n'apporte aucune véritable économie, génère un traumatisme social et décider de ne pas le réaliser.